



MEILLEURS VŒUX
A TOUS !

Léaz Flash Info n° 34
26/01/2023

Prochain conseil municipal
Lundi 27 février 2023 à 20h30.

Prochaine permanence

Mardi 21 février de 17h à 19h.



Nouveaux horaires du secrétariat

A compter du 1^{er} février 2023, le secrétariat sera ouvert au public

- le lundi de 13h à 18h
- le mercredi de 8h30 à 12h
- le jeudi de 13h à 16h30

En dehors de ces horaires, vous pouvez également prendre rendez-vous sur les lundis jusqu'à 19h, les mardi et jeudis jusqu'à 16h30 et les vendredis jusqu'à 13h.

Bibliothèque

Rappel : vous pouvez déposer les livres empruntés à la bibliothèque dans la caisse située dans le hall de la mairie (aux heures d'ouverture de la mairie).

La bibliothèque sera ouverte le samedi 28/01 de 10h à 12h.

Enquête sur le service de collecte des déchets

Pays de Gex agglomération souhaite connaître la perception et les attentes des usagers gessiens sur le service rendu pour les accompagner au mieux au quotidien.

Notre gestion des déchets impacte directement notre cadre de vie. C'est un défi qui nous concerne tous. Vous êtes toutes et tous invités à répondre individuellement à cette courte enquête,

Enquête ouverte du 16 janvier au 20 février 2023 :

www.paysdegexagglomeration.fr/enquete

Nous vous invitons à répondre massivement.

Rappel : Extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est possible de déposer dans un seul et même conteneur (le jaune), TOUS LES EMBALLAGES sans exception - métal, plastique, papiers, cartonnets, et briques alimentaires.

Les anciens conteneurs bleus sont progressivement transformés en conteneurs jaunes !

Le verre reste collecté à part (conteneur vert).

Vous avez un doute : sur le site de CITEO, vous trouverez réponse à vos questions :

<https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri> (aussi disponible sur smartphones)

Divagation des chiens

Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et que les déjections doivent être ramassées.

Stationnement devant l'école

Nous rappelons aux personnes accompagnant les enfants à l'école que le stationnement est réglementé aux abords de l'école.

Aux heures d'entrée-sortie, les voitures ne sont pas autorisées autour de l'école (sauf riverains) ni au parking de la salle des fêtes.

Les parkings de la mairie et du cimetière sont à privilégier.

En dehors des horaires d'entrée-sortie, pour récupérer les enfants au périscolaire, le stationnement devant l'école n'est pas autorisé.

La sécurité des enfants est une priorité.

Débordement des conteneurs de tri

Vous avez pu constater le débordement de certains conteneurs.

En effet, le prestataire de ramassage a cessé de collecter deux semaines avant la fin de son contrat (fin décembre). Le nouveau prestataire fait de son mieux pour absorber le retard. Encore un peu de patience et tout rentrera dans l'ordre.

En cas de débordement des conteneurs, vous pouvez le signaler directement sur <https://www.monserVICEDechets.com/Pays-de-Gex/Particulier/Faire-une-demande/Signalement-concernant-les-collectes>.

N'hésitez pas à en informer la mairie.

Plan communal de sauvegarde

Dates prévues pour la révision du plan communal de sauvegarde de Léaz

- mercredi 8/02 à 19h00

Les réunions ont lieu à la mairie. Toute personne intéressée est la bienvenue.

Prochaines manifestations

Samedi 25/02, soirée Sou des écoles, salle des fêtes de Léaz

Samedi 11/03, stage de danse Léaz Swing, salle des fêtes de Léaz

Dimanche 12/03, après-midi jeux de société Faits et gestes, salle des fêtes de Léaz

Cérémonie des Vœux

Vous étiez nombreux à la cérémonie des vœux !

La soirée a été très conviviale.

Nous vous remercions chaleureusement de votre présence.

Ouverture de la mairie

Lundi 13h-18h

Mercredi 8h30-12h

Jeudi 13h-16h30

Et sur rendez-vous

Contact

mairie@leaz.fr

04 50 48 23 01

Bibliothèque

Mercredi

10h-12h et 16h30-18h30

Jeudi 16h30-18h30

Dernier samedi 10h-12h